



Les entreprises suisses suivent le Conseil fédéral et disent oui à l'accord avec l'Indonésie

Le conseiller fédéral Guy Parmelin a donné le coup d'envoi de la campagne de votation en faveur de l'accord avec l'Indonésie. L'économie salue cet accord, car il est très précieux pour la Suisse. En améliorant l'accès au marché, il donne aux entreprises exportatrices suisses d'importants avantages concurrentiels par rapport à la concurrence de l'UE ou des États-Unis, par exemple. Cela est d'autant plus important que l'Indonésie deviendra une économie de premier plan dans les prochaines décennies. De plus, l'accord contribuera au développement durable et représentera une opportunité de taille pour le commerce durable.

Le 7 mars 2021, le peuple suisse se prononcera sur l'accord avec l'Indonésie. Le Conseil fédéral et le Parlement ont d'ores et déjà approuvé sa ratification. Guy Parmelin, chef du Département de l'économie, a donné le coup d'envoi officiel de la campagne dans le cadre d'une conférence de presse - au côté de l'ambassadeur Markus Schlagenhof, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux auprès du Secrétariat d'État à l'économie SECO, qui a négocié l'accord pour la Suisse dans le cadre de l'AELE.

Facilitations des importations uniquement pour l'huile de palme produite de manière durable

L'huile de palme constitue la principale pierre d'achoppement en lien avec l'entrée en vigueur de l'accord avec l'Indonésie. Divers groupes et ONG proches

d'Uniterre ont lancé un référendum parce qu'ils s'opposent à l'importation d'huile de palme. Lors de la conférence de presse, le conseiller fédéral Guy Parmelin a toutefois clairement montré que l'accord apporte des améliorations concrètes dans ce domaine et tient compte des diverses inquiétudes. Ainsi, seule l'huile de palme produite de manière durable bénéficiera de facilitations des échanges - sur la base de certifications vérifiables. Cet accord sera le premier, à l'échelle mondiale, à disposer de dispositions aussi étendues sur la production durable d'huile de palme. Concrètement, cela signifie que l'accord contribue à améliorer et à développer davantage le statu quo actuel. En cas de refus de l'accord, aucune amélioration ne se déroulera. Les agriculteurs suisses ne sont pas menacés, car l'huile de palme est déjà moins chère et que la production nationale d'oléagineux ne sera pas affectée.

L'Indonésie, une économie en plein essor

L'accord avec l'Indonésie est très précieux pour la Suisse en tant que nation exportatrice. L'archipel indonésien compte 270 millions d'habitants environ. La société de conseil PwC prévoit que le pays aux 17 000 îles deviendra la quatrième économie mondiale d'ici à 2050. L'accord est un succès important pour la diplomatie suisse en matière d'économie extérieure, car il a pu être conclu sous l'égide de l'AELE avant que l'UE ou les États-Unis passent un accord avec l'Indonésie. Par conséquent, dans l'éventualité de son entrée en vigueur, les entreprises suisses bénéficieront d'un avantage concurrentiel considérable. La Suisse exporte principalement des produits pharmaceutiques, des machines, des équipements et des montres à destination de l'Indonésie.

Suppression d'autres obstacles au commerce

D'autres aspects ont également été évoqués lors de la conférence de presse. Au-delà de la suppression de nombreux droits de douane, les entreprises suisses bénéficieront également d'une meilleure protection de la propriété intellectuelle et de facilitations pour les services. Les services financiers entre autres. Concrètement, cela concerne les obligations de l'Indonésie en matière de transparence (obligation d'information), la rapidité des procédures de demande et d'approbation (six mois) ou la proportionnalité des mesures de surveillance.